TRIBUNAL INTERNATIONAL D' OPINION SUR L' AGENT ORANGE/DIOXINE

A Paris, le tribunal international d'opinion tenu à la Maison des Mines & des Ponts Chaussées, les 15 et 16 mai 2009, a réuni plus de 250 personnes : des journalistes, des juristes, des écrivains, des enseignants, des chercheurs, des étudiants, des artistes, des intellectuels et des responsables politiques venus d'Allemagne, d'Algérie, de Belgique, du Chili, de la Colombie, des Etats Unis, de France, de Grèce, de l'Inde, d'Italie, du Japon, du Liban et du Vietnam. Parmi l'assistance, celles de nombreuses personnalités comme Mme Nguyen Thi Binh, ancienne Vice Présidente du Vietnam et des membres du Comité Central de VAVA. Ce tribunal, instance issue de la civile, a procédé, comme toute autre juridiction à des audiences publiques. Organisé par l'Association internationale des Juristes Démocrates (AIJD), l'objet du Tribunal est d'établir les responsabilités et de déterminer objectivement les réparations auxquelles ont droit les victimes de l'Agent Orange/dioxine tout en mobilisant l'opinion internationale.

Présidé par Me Jitendra Sharma (Cour Suprême de l'Inde et Président de l'AIJD) le tribunal est composé de six autres juges internationaux dont MM. Adda Bekkouche (Algérie), Juan Guzman (Chili), Shoji Umeda (Japon), Gavril Iosif Chiuzbaian (Roumanie) Mmes Marjorie Cohn (Etats-Unis), Claudia Morcom (Etats-Unis). Le président a ouvert la séance par la présentation du tribunal organisé par Droit - Solidarité (filiale de l'AIJD) qui s'est entouré d'un "comité de mise en place" composé des associations françaises, d'Amitié France Vietnam, Républicaine des Anciens Combattants, Village de l'Amitié Van Canh, Collectif Vietnam-dioxine, Pour la Défense du Droit International, Mouvement de la paix et Union Générale des Vietnamiens de France.

Le greffier (Droit- Solidarité) a lu les citations du gouvernement des Etats-Unis et des 32 firmes américaines à comparaitre dans le délai imparti par la loi et a transcrit leur absence.

Le développement des motifs du procès (citations à comparaître) a été fait par Me Jeanne Mirer (Etats-Unis) et des observations définies par Me Roland Weyl (France) défenseurs des victimes.

M. ***Nguyen Van Rinh***, président de VAVA a présenté des observations complémentaires concernant l'état de santé des victimes et la détérioration de l'environnement au sud du pays, là où les épandages de l'Agent Orange/dioxine sont très soutenus de 1961 à 1971. Il a notamment articulé les causes des maladies et des handicaps divers dont beaucoup de jeunes enfants étant nés avec de graves malformations cardiaques. Le gouvernement et le peuple du Vietnam ont fait de leur mieux pour y remédier et ont aussi bénéficié du précieux soutien matériel et moral de la communauté internationale. Cependant, les Etats-Unis, auteurs concernés de ces dégâts, ont continué à ignorer et à refuser les nombreuses propositions constructives pour assumer leurs responsabilités à rendre justice aux victimes. En conséquence, les victimes Vietnamiennes ont décidé de faire appel à la Cour de Justice du District de Brooklyn de New York le 30 janvier 2004, et ont mis 5 longues années à intenter un procès dans 3 différents niveaux de tribunaux fédéraux demandant que les firmes chimiques américaines leur paient des dommages. La délégation vietnamienne des victimes de l'Agent Orange/dioxine représentant plus de 3 millions de personnes atteintes est venue avec des témoins et des experts.

Puis viennent les auditions des victimes, des veuves de victimes, des témoins et des experts Français, Allemands, Japonais, Américains, Coréens et Vietnamiens. Les trois victimes

Vietnamiennes, MM. Mai Giang Vu (Hochiminhville, né en 1937), Pham The Minh (Haiphong né en 1965) et Ho Ngoc Chu (né en 1937) ont présenté leur bilan de santé, suite aux expositions aux épandages des produits chimiques toxiques dans les régions du sud du pays.

Concernant ***M. Mai Giang Vu***, son exposition à l'Agent Orange remonte au temps où il a servi dans l'armée du Sud Vietnam de juin 1968 à février 1974. Il a participé à l'épandage manuel, de défoliants dans les zones des villes de Loc Ninh (sud) et de Suoul (Cambodge) en juillet 1968, puis à l'Est-Ouest de Thien Ngoc, Tay Ninh fin avril 1971, 4 arrosages dans la région de Quanh Ninh et de Quang Ngai en juillet 1972. Fin 1974, il a quitté l'armée après avoir perdu un œil lors d'une bataille en janvier 1973. Sa femme a donné naissance avril 1974 à un garçon, puis en avril 1975 à un deuxième garçon. Les deux garçons ont grandi normalement et on été scolarisés. Mais en 1980, leurs membres se sont rétractés et ils ont dû ramper pour se déplacer. Puis ils sont restés immobilisés au lit pendant 15 ans. Tous deux sont décédés à l'âge de 23 et 25 ans. Lui même est de santé fragile. Suivi médicalement, il a été opéré de la prostate. Son nez et sa gorge sont constamment infectés. Il a par ailleurs signalé que ses deux filles nées avant son exposition à l'agent orange se sont développées normalement.

M. Pham The Minh (Hai Phong, né 16 décembre 1975) diplômé d'anglais, enseigne cette langue et donne des cours d'informatique dans une école privée. Ses deux parents ont été soldats dans l'Armée de l'Air pendant la guerre du Vietnam et on été contaminés par l'Agent Orange lorsqu'ils étaient en service dans la région de combat de la province de Quang Tri (sud). Sa jeune sœur et lui-même, sont nés après la guerre. Né avec des membres inférieurs déformés à la naissance il est de santé fragile. Sa sœur se présente normalement mais née prématurée de quelques mois avant terme, a des problèmes cardiaques dès la naissance et des maladies pulmonaires. L'infirmité de M. Pham The Minh est reconnue par les tests faits sur ses parents eux mêmes exposés directement et à travers divers contrôles médicaux et tests dans les hôpitaux. La famille bénéficie d'une aide financière mensuelle du gouvernement Vietnamien. Son père est décédé en 2005 des suites de longues maladies.

M. Ho Ngoc Chu (Quang Ngai, né en 1937) a rejoint en 1960 les forces révolutionnaires du Sud Vietnam, servant dans les régions montagneuses de la chaine Truong Son, dans les provinces de Quang Ngai et de Quang Nam. En ces temps là, même s'il a su que ces produits étaient effectivement toxiques, il ne pouvait pas éviter les contaminations car il devait à la fois combattre et produire les cultures alimentaires afin de survivre. Cependant, soumis directement à 4-5 épandages, il a des troubles multiples de santé concernant les yeux et les dents et des ennuis de la prostate, du gros intestin, des désordres du testicule, des ennuis de la peau, surtout du dos et des jambes couverts de démangeaisons, d'acnés et de boutons. Ses ennuis de santé traités à Hanoi et à Hochiminhville, sont sans succès réels. En plus de tous ses ennuis de santé, son fils est aussi victime car né prématuré en mars 1977, il a été placé en couveuse. Puis à l'âge de la scolarité, l'enfant a eu des troubles de vision et ses membres ne pouvaient pas fonctionner. Son développement est ralenti et les médecins ont annoncé des symptômes d'idiotie. Parfois, son fils est secoué par d'importantes convulsions. Maintenant à 37 ans, il ne peut rien faire, même un petit travail.

Le 15 mai après midi, le tribunal a écouté le rapport ad hoc de ***Me William Bourdon*** (France) de retour d'une mission d'enquêtes au Vietnam en avril 2009. William Bourdon en tant qu'expert et témoin a recueilli des renseignements des différents centres et villes visités et les a présentés à l'audience. Il a aussi souligné l'immense catastrophe sur l'environnement et dans

les régions où la biodiversité est détruite. Quant à la population victime, il a noté beaucoup de souffrances et demande au tribunal de ne rien oublier ni les fabricants ni les donneurs d'ordre.

Le Professeur ***Léon Vandermeersch***, Directeur d'études à l'Ecole Pratiques des Hautes études, Correspondant de l'Institut et spécialiste de l'Asie Orientale, est un témoin d'opinion. Il a parlé des problèmes graves de santé des populations dont les cibles ont été les combattants et la population civile. Les dégâts monstrueux sur l'environnement ne peuvent pas rester sous silence. Le silence engendre l'articulation de l'incrimination sur le plan de la justice.

Mme ***Tran To Nga***, native du delta du Mékong, ancienne journaliste de l'Agence de Presse du Front National de Libération du Sud Viet Nam, faite prisonnière par le régime de Thieu en 1974, libérée des geôles sudistes le 30 avril 1975 a apporté des faits concrets sur l'armée américaine basée à Tay Ninh et dans la région de Cu Chi dans laquelle, elle-même a été contaminée par un épandage. Elle a commencé à tousser et était trempée par une sorte de poudre gluante. Deux ans plus tard, elle a mis au monde une petite fille de trois kilos. Mais 3 jours après sa naissance, la peau de l'enfant a commencé à partir en lambeaux. Après 3 mois, la petite fille ne pesait que trois kilos. Cardiaque, atteinte de Tétralogie de Falot, la petite fille n'a survécu que 17 mois. A sa seconde fille, elle a transmis une maladie génétique appelée l'Alpha Thalassémie. Par devoir de mémoire, Mme Tran To Nga a exposé l'historique de tous ses amis enseignants décédés des cancers du foie, du poumon, de la leucémie et il en est de même de ses amis journalistes.

Me Jeanne Mirer présente en visio conférence le ***Dr. Jeanne Mager Stellman***, immunologiste, qui a estimé à 4.800.000 le nombre de victimes potentielles ou silencieuses, sans compter les victimes empoisonnées ultérieurement par la chaîne alimentaire. Par ailleurs, les données statistiques recensées par son équipe ont pu aussi identifier les points chauds et les bases de l'armée américaine d'où sont partis les avions des épandage de l'agent orange/dioxine. Une cartographie des régions touchées dans le sud du pays a pu être établie.

Les témoignages de Mme ***Rose Marie Mizo*** Allemande, Présidente du Village de l'Amitié Van Canh à Hanoi et veuve de Georges Mizo, soldat en 1967 au Vietnam et qui a été victime de l'Agent Orange a été très émouvant ainsi que celui de M. ***Georges Doussin***, ancien Président de l'ARAC. Par la suite, Georges Mizo et Georges Doussin ont été les initiateurs et acteurs pour la construction du Village de l'Amitié Van Canh, qui aujourd'hui recueille et soigne les victimes venues de divers villages et villes. Mme Mizo et M. Doussin ont expliqué leur parcours pour la réalisation de ce village soutenu par les vétérans vietnamiens et ceux de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, du Japon et des Etats-Unis. Ce sont des témoins de la conscience universelle convaincus que la cause des victimes sera entendue à juste titre.

Mme ***Masako Sakata***, Japonaise, veuve de Greg Davis, devenu journaliste après la guerre du Vietnam, témoigne que son mari est décédé d'un cancer du foie à l'âge de 54 ans, après une hospitalisation de 6 semaines. Ce décès est dû vraisemblablement à son exposition à l'Agent Orange lorsqu'il a été soldat de 1967 à 1970. Afin de découvrir la cause de cette mort subite Masako Sakata s'est rendue au Vietnam où l'Agent Orange a été vaporisé et a fait un film intitulé "Agent Orange a personal Requiem", qui a obtenu le prix spécial du Jury du Festival international d'environnement d'Ile de France en novembre 2008. Lors de ses différents déplacements au Vietnam pour le tournage, elle a visité les "points chauds" y compris celui où Greg a été basé, et a rencontré de nombreuses victimes ainsi que d'éminents scientifiques aussi bien au Vietnam qu'aux Etats-Unis. Convaincue de l'énormité des dégâts, elle considère que l'opération des épandages n'est rien autre qu'un crime de guerre.

Les vétérans américains ***Franck Cormoran* et *Rena Kopystenski*** ont exposé leurs cas. M. Franck Cormoran a servi dans les Marines, au Vietnam en 1969 où il a reçu des épandages et souffre d'un cancer de la prostate. Après la guerre il s'est rendu au Vietnam où il a enseigné l'anglais dans une école primaire à HCMV en 2002. Mme ***Rena Kopystenski***, veuve de John, décédé en 2008 des suites de longues maladies dues à l'Agent Orange/dioxine a témoigné aussi de leur fils, atteint de troubles physiques et neurologiques. Les deux vétérans américains sont devenus "activistes" dans les associations menant les campagnes de soutien des victimes aux Etats-Unis (Vietnam Agent Orange Relief and Responsibility Campaign).

M. ***Wan Soo Lee*** **(**Korean Disabled Veteran's Association for Agent orange Germany branch) ne parle que Coréen ou allemand. Son audition est possible grâce à la traduction simultanée de Mme Rose Marie Mizo. Il a été soldat coréen servant au Vietnam en 1969. Atteint par l'épandage de l'Agent Orange/dioxine, il a été transféré dans son pays pour les soins médicaux. Aujourd'hui il vit en Allemagne mais a d'énormes problèmes de santé (cancer du poumon et diabète).

M. ***André Bouny***, témoin d'opinion, Président du Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange (CIS) a présenté au tribunal la liste des membres du CIS ainsi que son intervention au Conseil des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Genève en mars 2007. Selon lui, l'intervention des Etats-Unis au Vietnam est, une violation massive et flagrante des Droits de l'Homme et l'Agent Orange déversé sur le Vietnam n'est pas seulement un cataclysme du passé, mais aussi une catastrophe du présent. De même, M. Bouny a parlé de son voyage à l'été 2008 avec ses deux enfants vietnamiens qu'il a adoptés, du nord au sud pour constater l'impact de l'agent orange/dioxine sur l'environnement et sur la santé des victimes visitées dans les zones exposées.

M.***Jacques Maître***, ethnologue a accentué son expertise dans la vallée d'A Luoi où il a travaillé avec des collègues Vietnamiennes. Cette vallée se trouve à 65 km à l'ouest de Hué, dans la cordillère de Truong Son, frontalière du Laos. Jusqu'en 1960, cette zone était couverte d'une forêt tropicale luxuriante, où habitaient des populations de chasseurs-cueilleurs vivant uniquement des produits directs de la nature. Proche du 17e parallèle, la vallée fut empruntée sur toute sa longueur par la piste Ho Chi Minh durant la guerre américaine. C'était donc un secteur hautement stratégique, où des batailles décisives se sont déroulées de 1963 à 1968. Les États-Unis durent abandonner l'une après l'autre les bases qu'ils y avaient implantées. Ils renoncèrent aux grandes offensives terrestres tout en écrasant la vallée d'A Luoi sous une guerre chimique intensive et prolongée. Depuis 2003, M. Maître y mène régulièrement sur le terrain une recherche socio-anthropologique auprès de la population. Dans de nombreuses maisons visitées, il a observé des jeunes nés handicapés, dont la charge pèse encore plus sur les conditions d'existence des familles. La montagne est devenue un haut-lieu de la douleur.

La journée du 16 mai est consacrée à l'audition d'experts Français et Vietnamiens. M. ***Pierre Vermeulin,*** ancien Directeur scientifique adjoint du département Chimie du CNRS et Chargé de mission du programme "environnement, vie et société" du CNRS, a participé à la préparation du colloque du Sénat (mars 2005) et a été invité par VAVA en novembre 2006 au Vietnam pour étudier la situation et discuter avec les acteurs Vietnamiens des lignes d'action possibles. Il a parlé de première main des actions des dioxines sur les organismes et témoigner de ce qu'il a vu dans les hôpitaux et centres pour enfants. Il a aussi précisé les effets des

épandages de l'Agent Orange/dioxine et de leurs conséquences environnementales, économiques et sociales.

Les interventions des experts Vietnamiens, M. ***Tran Xuan Thu*** (chimiste), M. ***Vo Quy*** (environnementaliste) et de Mme ***Nguyen thi Ngoc Phuong*** (médecin) ont été très applaudies. M. ***Tran Xuan Thu***, chimiste a appuyé son expertise sur l'impact des produits chimiques toxiques sur l'environnement et sur la santé humaine. De 1961 à 1971 les Etats Unis ont utilisé plus de 110 millions de tonnes de produits toxiques et 300 millions de substances incandescentes. Les produits chimiques, environ 70 sortes de substances nuisibles, produits des entreprises chimiques ont été interdits par les conventions internationales ou des lois nationales tels que : dioxine, hexachlorobenzène, chlordane, dieldrine, 2,4,5-T, DDT, BZ et phosphore blanc. Les armes chimiques utilisées par les US comme: Agent Orange/dioxine, CS et BZ appartiennent au groupe des armes de destruction massive empoisonnant plus de 4,8 millions de Vietnamiens dont 3 millions de victimes. La majorité des victimes a été des civils, des femmes et des enfants. Ces produits toxiques n'affectent pas seulement des Vietnamiens mais aussi des soldats américains et ceux des pays concernés comme la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Particulièrement importante est la dioxine dont l'impact pourrait atteindre la constitution des gènes de plusieurs générations futures et les conséquences sur des centaines d'années pour l'environnement écologique et indéterminé en ce qui concerne les humains.

Selon ***M. Vo Quy,*** environnementaliste, l'importance et l'étendue des dégâts causés par les épandages de l'Agent Orange/dioxine ont été si importants qu'un nouveau terme ait été inventé pour les désigner: *écocide.* Les forêts, au sud, avant la guerre, ont couvert quelques 10.3 millions d'hectares dont les 2/3 dans les hauts plateaux du centre. Le bilan global des destructions compte 124 000 hectares de mangroves, quelques 130 000 hectares de myrtales (Melaleuca, voisin de l'eucalyptus) dans le delta du Mékông et des milliers d'hectares d'espèces à bois dur à l'intérieur des terres. Les recherches sur le terrain se sont poursuivies jusqu'en 2007. La méthode utilisée pour mesurer l'impact des herbicides sur la forêt, la faune, la flore, les sols, l'eau et les conditions de vie des communautés humaines vivant sur le site consiste à comparer, en fonction du temps et du lieu, des zones exposées à des zones non exposées. Ainsi, les épandages ont fait chuter les feuilles des grands arbres de la couche écologique supérieure dominante, tels les diptérocarpacées et fagacées. De nombreuses espèces d'arbres à bois de valeur sont mortes, entrainant la raréfaction génétique de certains bois précieux tels *Pterocarpus macrocarpus, Sindora samiensis, Afzelia xylocarpa, Hopea odorata.* De plus, les épandages répétés ont ruiné l'écosystème des forêts autrefois si riche et favorable à une grande biodiversité. Elles ont aussi perdu nombre de niches écologiques pour les espèces typiques des forêts tropicales comme les animaux de grande taille. Dans beaucoup de régions, on suit l'exemple du centre forestier de Ma Da, dans lequel on a coupé et brûlé les mauvaises herbes, appelées "herbes américaines". M. Vo Quy a formulé l'urgence de restaurer l'environnement naturel dont les priorités sont l'inventaire de la faune et de la flore dans les régions contaminées et la dépollution des points chauds, en particulier des anciennes bases militaires US, aéroports de Da Nang, Bien Hoa et Phu Cat et l'assistance sociale et économique aux groupes ethniques vivant dans les zones touchées par les épandages.

Mme ***Nguyen Thi Ngoc Phuong***, est médecin, gynécologue, directrice de l'Hôpital de Tu Du à Hochiminhville, où sont hospitalisés et soignés tous les enfants contaminés, infirmes recueillis dans l'aile "village Hoà Binh". Ses travaux en partenariat avec des collègues américains et japonais, ont porté sur les conséquences à long terme de l'Agent Orange/dioxine sur la santé humaine et sur la reproduction, par des comparaison faites sur les populations

exposées et celles non exposées. Dans les populations d'anciens combattants ayant servi sur les fronts du Sud dans les zones exposées, on trouve une fréquence importante de pathologies telles système nerveux, dermatoses, appareil urogénital et cancers. Les pathologies dues aux épandages sont la neurasthénie, les dermatoses (prurigo), l'hépatite chronique, les spondyloses, le chloracné et les affections thyroïdiennes. La corrélation entre dose d'exposition et réponse pathologique est variable, de faible à forte. Les anomalies sur la reproduction portent sur les fausses couches, enfants mort-nés, fœtus morts, décès des nouveaux nés (dans la première année) et naissances d'enfants à anomalies organiques ou fonctionnelles. Elles s'étendent aussi sur le système nerveux (arriérations mentales de degrés divers) ou sur l'appareil musculo-squelettique (malformation des mains ou des jambes, spina bifida). Les équipes scientifiques vietnamiennes tant au nord qu'au sud font de leur mieux mais manquent de moyens financiers et de matériels techniques.

M. ***Jonathan Moore,*** avocat de VAVA a New York a exposé les faits des différents "rejets" des procès intentés par les victimes de l'Agent orange/Dioxine. Il a remis un gros dossier aux juges.

M.Jean Meynard, médecin, Vice président de " Vietnam, Les Enfants de la dioxine" en charge des questions médicales, a présenté les cas de pathologies dues aux séquelles de l'Agent Orange/dioxine sur des victimes dans différents centres des villes au Vietnam rencontrées lors de son récent voyage au Vietnam en avril 2009. Il a été aussi l'un des conférenciers du colloque de Dijon en septembre 2008 où il a expliqué l'impact de la toxicité de la dioxine sur la santé humaine avec en appui, la projection d'un film montrant les victimes et leurs maladies.

MM. ***Jérôme Kanapa,*** réalisateur de films documentaires et ***Michel Strulovici*** , correspondant de l'Humanité 1975-1978 ***et François Ponchelet,*** journaliste, ont aussi apporté leurs témoignages du "vécu" lors de différents voyages au Vietnam pour des raisons professionnelles et ont pu véhiculer des images et faits concrets concernant l'environnement du Vietnam avant et après les épandages de l'Agent Orange/dioxine, à travers des reportages et des documentaires.

Mme Jeanne Mirer a présenté une 2è visio conférence avec le ***Dr. Jean Grassman,*** (Brooklyn College-City University of New York, Department of Health and Nutrition Sciences) qui a parlé de santé de la nutrition et surtout de l'impact de la dioxine sur les gènes en 2002 sur les pompiers russes . Elle a aussi publié avec des collègues italiens en 1996 sur l'impact de la dioxine sur la santé humaine à Sevezo.

M. ***André Picot***, chimiste et toxicologue, ancien directeur de recherches au CNRS de Gif sur Yvette, a insisté sur les conséquences de la dioxine, qui à long terme ne s'arrête pas à l'aptitude cancérogène. Il est acquis que les effets non cancérogènes des dioxines sont susceptibles de se produire chez l'homme et ceci parfois pour des niveaux d'exposition extrêmement bas. Concernant le caractère immunotoxique, il est admis que l'exposition sublétale à la dioxine provoque une atrophie du thymus (organe lymphoïde) chez toutes les espèces étudiées. Cette atrophie s'accompagne d'une immunosuppression qui touche à la fois l'immunité à médiation cellulaire et l'immunité à médiation humorale. Elle provoque également une diminution de la résistance aux agents infectieux tels que bactéries, virus, protozoaires. Les atteintes du système de reproduction font également l'objet d'une grande attention de la part de la communauté scientifique. En effet, l'endométriose (dont l'étiologie est incertaine, mais probablement liée à des mécanismes immunitaires) provoquée par

l'exposition à long terme à la dioxine a été démontrée chez le singe. Certains scientifiques se penchent sur la responsabilité de la dioxine dans l'augmentation des endométrioses dans les pays développés, même s'il ne s'agit que de faisceaux de présomption basés sur des arguments indirects. Par ailleurs, M. Picot est allé au Vietnam et a travaillé sur ces questions avec les scientifiques vietnamiens à Hanoi et à Hochiminhville.

Mme ***Nguyen Dac Nhu-Mai***, ancienne collaboratrice du Prof. Edgar Lederer, (organisateur de la conférence sur la guerre chimique et biochimique à Orsay 1970, lors du Tribunal Bertrand Russel) CNRS de Gif/Yvette a participé à la mobilisation internationale pour le soutien aux victimes lors des conférences internationales sur la mondialisation, à Montréal Canada (2000) Cuba (2001), Bangalore Inde (2005), Kalpakkam Tamil Nadu (2008) et Bhopal (2008) où elle a fait des interventions sur " Environnement et démocratie : entre l'urgence et la responsabilité. L"impact de la dioxine sur la santé humaine dans le district de Ninh-Hoà, province de Khanh Hoà, Centre Vietnam".

En l'absence de M. ***Raphaël Porteilla,*** **(**Faculté de Droit de Dijon, co-organisateur avec M. Daniel Mas, Comité Côte d'Or pour le Village de l'Amitié), elle a résumé les thèmes de la conférence internationale "*Conflits et environnement : de l'écocide à la justice*" tenue à Dijon le 26 septembre 2008, dans le cadre de la coopération décentralisée, pour discuter des dégâts écologiques générés par des conflits et des guerres contemporaines. La veille une exposition des activités du Village de l'Amitié Van Canh a été montré au Conseil régional de Bourgogne. Des définitions et mises en perspectives de la notion d'écocide ont situé la démarche dans un double aspect scientifique et éthique dans le cadre de réflexions avec des pistes concernant le génocide, l'écocide, l'éco crime, l'éco violence. Concernant l'écocide au Vietnam : la dioxine et ses répercussions, un bilan a été exposé sur l'impact toxique sur la santé humaine. Les seuils de toxicité comme dans le cas de l'amiante ou de la radioactivité, leur définition donne lieu depuis plusieurs années à de vives controverses. Guerre du Golfe, Bosnie, Serbie Kosovo: des guerres chimiques et radiologiques ont remis les pendules à l'heure de l'utilisation de l'uranium appauvri (UA) touchant les populations civiles et les combattants au cours de ces guerres modernes. Le droit à réparation : quels recours? place le débat sur le plan judiciaire car les victimes vietnamiennes de l'agent orange/dioxine ont porté plainte contre les firmes américaines auprès de la Cour Suprême des Etats Unis le 6 octobre 2008. L'AIJD en soutenant cette plainte par une expertise des 7 juristes, a lancé un appel international pour la responsabilité des Etats-Unis envers le Vietnam pour les épandages de dioxine et solliciter une audience médiatique par l'organisation et le recours à un tribunal international d'opinion au printemps 2009. Ainsi le principe "pollueur-payeur" devient immédiat. Alors l'idée générique que l'écocide entre dans le crime va-t-elle rester dans le domaine de l'utopie? ou s'investir dans la bataille des idées et lutter pour le progrès humain? ou encore la société civile, dans le contexte géopolitique, va-t-elle se donner les moyens pour sortir le droit international du placard? Reste du grain à moudre dans la dette écologique et réparation, quel enjeux pour l'avenir et la Justice environnementale et humanité ? La dette écologique résulte de la différence de développement des pays du Nord et du Sud. Jusqu'à l'horizon 2020-2030 l'écologie, la justice, l'éducation, le développement durable, la santé, la lutte contre la faim et pour la paix dans le monde sont des enjeux imposants, mais leur traitement dépend de la conjoncture internationale.

A chaque audition, les juges ont posé des questions et entendu les réponses des témoins qui ont été consignées.

Me ***Roland Weyl*** a présenté un réquisitoire versus le gouvernement des Etats-Unis et versus les firmes citées à comparaître concernant leurs responsabilités et fonde la demande des dommages sur le principe du "Pollueur-payeur". Il conviendrait, dans un premier temps de mettre à la charge des Etats-Unis et des firmes l'obligation solidaire de payer une première indemnisation forfaitaire à chaque victime et de financer la mise en place et le fonctionnement d'une commission chargée de recevoir les dossiers, de procéder le cas échéant aux examens médicaux. Sur ces bases, il sera demandé le versement d'une provision pour faire face à ces premiers frais. Enfin, il sera demandé aux parties citées à comparaître de payer les dommages définitifs dont la commission aura ainsi fixé les montants.
Sur le plan juridique, il est à retenir deux sortes de dommages : le dommage causé à l'environnement et aux ressources naturelles ; une première urgence est d'en effectuer dans toute la mesure du possible la dépollution. Le dommage social que représente, pour un temps futur impossible à chiffrer, l'obligation d'assistance aux victimes encore à naître, en quelque sorte le dommage dû à la perte de potentialités de population invalide et de talents compromis pour la société vietnamienne.
Il n'est pas exagéré de dire que c'est à plusieurs centaines de milliards de dollars que s'élève la dette de ceux qui ont commis sur le Vietnam cette dévastation insensée. De toutes manières, quand on commet un dommage, ce n'est pas quand se présente la facture qu'il faut s'émouvoir du prix qu'il faut en payer, mais avant de le commettre.

Les deux avocats de la défense, Me Jeanne Mirer et Me Roland Weyl ont présenté leurs plaidoyers et remis aux juges dossiers et documents.

M. Vo Dinh Kim, Collectif Vietnam-dioxine, a montré au tribunal toutes les signatures collectées pour la pétition des 7 juristes en soutien des victimes.

Les audiences des 15-16 mai ainsi que le verdict du 18 mai 2009 du tribunal international d'opinion feront l'objet d'une communication au XVIIe Congrès de l'AIJD à Hanoi 6-10 juin 2009 par Mme Nguyen Dac Nhu-Mai dans la commission 6 "Réparations pour les victimes de l'Agent Orange/dioxine".

Nguyen Dac Nhu-Mai (CVN)
Représentant Permanent de VAVA en France & UE